



Avec le Se-Unsa,

Je m'informe des modifications de 2009  
concernant le calcul des pensions



## Allongement de la durée d'assurance

Conformément à la loi Fillon de 2003, le nombre de trimestres exigés pour une retraite à taux plein sera porté à 164 trimestres en 2012.

En conséquence, pour 2009, les paramètres de calcul des pensions évoluent comme suit :

- durée d'assurance exigée pour une retraite à taux plein : 161 trimestres
- valeur de l'annuité = 1,863 %
- montant de la décote = 2 % par année manquante
- âge butoir pour les catégories actives (annulation de la décote) = 57 ans et 1 trimestre
- âge butoir pour les catégories sédentaires = 62 ans et un trimestre



## Diverses mesures suite à la loi de Financement de la Sécurité Sociale 2009



La surcote est portée de 0,75 % à 1,25 % par trimestre d'assurance effectué au-delà de 60 ans.



La limite d'âge pourra être dépassée pour certaines catégories de personnel. Ainsi, les anciens instituteurs peuvent, sous réserve d'aptitude physique, prolonger leur activité au-delà de 60 ans.



Retraite anticipée pour carrière longue : la fonction publique prend en compte l'allongement de la durée d'assurance exigée (41 ans en 2012). La durée d'assurance exigée en 2009 sera de 169 trimestres pour un départ à 56 ans, de 165 trimestres pour un départ à 58 ans et de 161 trimestres pour un départ à 59 ans.



## Ce qu'en dit le SE-UNSA

Les diverses mesures mises en place par le gouvernement ont un objectif : prolonger la durée d'activité des fonctionnaires et donc inciter les collègues à repousser leur âge de départ en retraite.

Cela aura cependant une conséquence : diminuer le montant des futures pensions si les collègues ne souhaitent pas partir en retraite au-delà de 60 ans.

Couplé au mécanisme de décote, cet allongement de la durée d'assurance ne permettra pas de garantir un haut niveau de pension.

C'est la raison pour laquelle le SE-UNSA était opposé à la loi Fillon sur les retraites en 2003. C'est également pour cela que le SE-UNSA s'est opposé au passage au 41 ans.